Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260427-DECCAS2026008-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES
- En exercice : 13
- Présents : 11
- Ayant donné procuration : 1

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de convocation
21 avril 2026

Date d'affichage
21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie. M. Yannick ECHEVEST, Maire de Ploumagoar et Président du CCAS ne pouvant être présent, la présidence a été assurée par M. Marc YAHIA, vice-président élu par le conseil d'administration.

Présents :
Mme LE COTTON, M. YAHIA, Mme DRUILLENEC, Mme EUZEN, M. BATARD
Mme LE BOUDER, Mme LE BRIS, Mme LE HOUERFF, Mme THOMAS, M. GUENNEC

Pouvoirs :
M. ECHEVEST à M. YAHIA

Absents :
Mme LE MEN

Secrétaires de séance :
Mme COCGUEN

Délibération n° 2026-008 | Attribution de subventions aux associations

M. le vice-président expose aux membres du conseil d'administration qu'il a été décidé de confier l'attribution des subventions relevant de l'insertion, de la solidarité et de la santé au CCAS.

A ce titre, le conseil d'administration doit étudier les demandes de subventions de fonctionnement et à caractère exceptionnel déposées par les associations pour l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260427-DECCAS2026008-DE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'accorder une subvention aux associations pour lesquelles une convention détermine les critères d'octroi d'une subvention, à savoir :

CCAS De Guingamp	430,00 €
Centre d'aide alimentaire	4 189,00 €
Maison de l'Argoat Guingamp	1€ par habitant

Décide de convoquer une réunion ultérieure pour définir des critères d'octroi et étudier les demandes restantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Président,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST

Le secrétaire de séance,

Mme Laurence COCGUEN